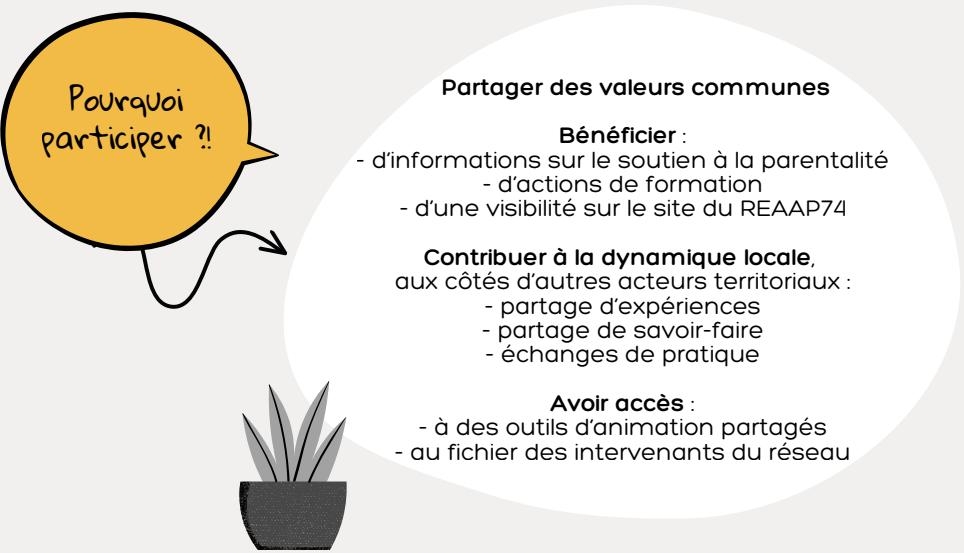


# REAAP74 \*



Professionnel.le.s, bénévoles, vous êtes à l'initiative d'une action collective à destination des parents ?

Vous souhaitez participer au REAAP74, le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Haute-Savoie ?



C'est parti ?!

Rendez-vous sur <https://elan.caf.fr>

ou

en contactant l'animatrice départementale  
reaap74@epe74.org  
06 61 03 93 43



Projet labellisable, finançable ?  
S'il répond aux critères ci-dessous...  
présentez-le !

Critères ?

Référentiel national  
de financement par les CAF  
+  
Spécifiques aux instances  
du REAAP74



Structures éligibles



-Actions collectives-

-Faire participer au maximum les parents-

-Toucher les parents dans leur ensemble : futurs parents, parents d'enfants de 0 à 18 ans, parents en situation de handicap, ...-

-Valoriser et favoriser le partage de réflexion fondé sur l'expérience des parents-

-Actions gratuites ou avec participation symbolique-

-Tenir compte du rythme et des disponibilités des parents : amplitude horaire, localisation, ...-

-Viser le "aller vers" les familles ne fréquentant pas les structures et dispositifs de soutien à la parentalité-

Critères de NON éligibilité des actions

-Asso. loi 1901-

-Asso. reconnues d'utilité publique à caractère social ou sanitaire-

-Établissements du secteur public et/ou privé, à caractère social ou médico-social sanitaire-

-Collectivités territoriales-

-Parents eux-mêmes (sous couvert d'un service ou d'une structure permettant le versement de la sub.)

Critères d'éligibilité des actions



-Actions à visée exclusivement individuelle-

-Actions à visée thérapeutique et de bien-être à l'attention des parents-

-Actions d'animation en direction des parents et/ou des enfants n'entrant pas dans une démarche de soutien à la parentalité-

-Activités à finalité uniquement sportive, culturelle, occupationnelle ou de loisirs-

-Actions portées par des prestataires privés de profession libérale-

-Sorties familiales et séjours vacances ne s'inscrivant pas dans le cadre d'un accompagnement à la parentalité-

-Actions relevant de l'activité de loisirs-

# Projet finançable ?

## Quelques informations complémentaires... et points de vigilance !

Première demande de subvention ?

Max 2 projets déposés



Projets ? Actions ?

-1 projet peut comporter jusqu'à 5 actions-

-Favoriser les projets ayant plusieurs actions plutôt que les actions isolées-

-Une structure peut déposer plusieurs projets-

### Subvention REAAP --> max 80% du coût de chaque action

La demande de subvention peut être annuelle ou pluri-annuelle (de 2 à 4 ans)

**Montant minimal de demande de subvention de 1500 € par projet (ou action si isolée)**

--> Si votre demande est inférieure, elle peut tout de même être déposée et sera étudiée !

#### Conférence-débat :

- participation par personne de 3 € max
- action faisant partie d'un projet global d'accompagnement à la parentalité

Précisions sur les financements (montants, limites, forfaits, ...)

Action parentalité aboutissant à / contenant un spectacle vivant (concert, théâtre, contes, cirque, ...): plafond de 2000 €.

#### Dépenses liées à l'action prises en compte :

- location de salle, de matériel
- achat de "petit matériel" et consommables
  - assurances, frais de communication
- garde d'enfants selon les besoins de l'action (conférence, groupe de paroles parents, ...)
  - transports ou déplacements
- charges de personnel si non prises en charge par un financement Caf
  - intervention d'un expert

#### Dépenses liées à l'action non prises en compte :

- charges habituelles de fonctionnement
  - dépenses d'investissement
- dépenses de personnel des agents déjà bénéficiaires de prestation Caf
  - formation des professionnels



Vigilance particulière portée sur la formation (notamment dans les domaines de la psychologie, du médico-social, de l'éducatif et de la santé, en fonction de l'action portée) l'expertise et l'expérience des intervenantes.

Fiche prestataire à compléter et joindre obligatoirement + CV si possible



## Projet labellisable, finançable ? Spécificités liées au type de structure ou d'action.



Actions  
d'expression  
culturelle et  
artistique

Validation et financement si :  
- support d'échanges et  
d'interaction avec les parents  
- présence d'un pro de la  
structure facilitant les  
échanges



Ne pas être uniquement  
une activité à finalité  
occupationnelle et de loisirs,  
mais relever du **soutien à la  
parentalité**.

Maximum 8 séances  
2€ / atelier / famille max

Groupes d'activités  
parents enfants  
(GAPE)  
Groupes d'échanges  
entre parents



LAPE  
(Lieu d'Accueil  
Parents-  
Enfants)

Faire à minima une  
demande de labellisation,  
pour intégrer le REAAP74

Demande de financement possible :  
- petit matériel  
- action ponctuelle  
- formation des bénévoles  
- ...

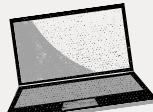


# Projet labellisable, finançable ? Plateforme ELAN et communication.



Une demande de labellisation peut se faire **tout au long de l'année**, en ligne, sur la plateforme ELAN.

Demande de labellisation



Demande de subvention

Sur période prévue,  
obligatoirement  
en ligne, sur la  
plateforme ELAN.  
Choisir "Téléservice  
Parentalité - Axe 1"

Orientation 2026 :

Promotion de la santé et parentalité  
→ accompagner vers des  
comportements favorables à la santé

(Les actions autour  
d'autres thématiques  
sont acceptées !)

Possibilité de revenir sur la plateforme  
ELAN tout au long de la période  
d'ouverture de l'appel à projets, pour  
déposer de nouveaux projets/actions  
et/ou compléter les demandes  
déjà initiées

Donner au projet un intitulé généraliste...  
mais incluant quelques précisions  
(territoire, public, thématique, ...)

Penser à enregistrer régulièrement  
son travail sur ELAN.

Quelques infos sur  
le dépôt de projets  
et actions...

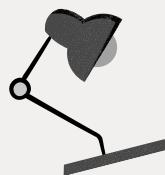


Communication

Action, projet labellisé ou financé  
par le REAAP 74 ?

- Intégrer le logo REAAP 74 sur vos  
supports de communication (affiches,  
flyers, réseaux sociaux, ...)

- Faites suivre vos communications  
pour une mise en ligne sur le  
site internet du REAAP 74.



# REAAP74

Quelques exemples d'actions de soutien à la parentalité soutenues par le REAAP 74.

